

Avec les premiers flocons de neige on se demande si l'hiver va s'installer ou pas. Bien malin qui peut dire et pourtant il serait bien utile de le savoir, car des décisions sont à prendre en matière de lutte contre les pucerons et de contrôle des adventices.

BLE

Limaces : continuer la surveillance jusqu'à 3-4 feuilles

On peut estimer que le pic d'infestation est atteint, c'est-à-dire que les limaces qui devaient être présentes le sont, par contre elles restent actives. Les risques d'impact sur le rendement sont généralement nuls à faibles car une plantule de céréale à 2-3 feuilles s'accommode très bien d'une morsure limitée à ce stade, et une nouvelle feuille sort régulièrement. Ponctuellement il y a néanmoins des pressions plus fortes. Il est donc prudent de surveiller les parcelles en cours de levée, surtout qu'elles sont désormais moins rapides pour prendre les limaces de vitesse. Surveiller en priorité les situations à risque et les levées hétérogènes afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'attaques de limaces noires sur graines.

Rappelons que sur très fortes infestations, ce qui compte c'est surtout le nombre de granulés apportés au m² car un granulé touché n'est plus appétant ou bien les lombrics les emmènent dans leurs galeries.

Deux solutions apportent plus de 50 granulés / m² à la dose homologuée : [SluXx HP](#) à 7 kg/ha et [Limagri GR Champ](#) à 7 kg/ha.

Le SluXx est réputé plus sélectif et ne compte pas dans les IFT, mais la forme chélatée qu'il contient est tout aussi toxique pour les vers anéciques que le métaldéhyde ; à utiliser en dernier recours donc.

Pucerons : continuer le suivi des 10 jours de présence

Le rafraîchissement pluvieux a pour effet de limiter les vols, mais attention à proximité des réservoirs que constituent les parcelles avec repousses, les maïs, etc ... Les pucerons peuvent profiter de quelques heures clémentes pour s'envoler si on les dérange à l'occasion de la récolte de maïs ou de la destruction de repousses par exemple.

En dehors de la proximité de ces réservoirs, on peut considérer que le risque sera faible sur les parcelles qui vont désormais lever. Par contre il n'est pas très prudent de ne pas nettoyer avant l'hiver, les parcelles déjà colonisées. Le seul moyen de ne pas appliquer un insecticide très impactant sur les processus de régulation naturelle utiles, c'est l'observation pour identifier les situations où l'impasse est possible sans prise de risque. Ce diagnostic devrait être fait dans toutes les parcelles ayant atteint le stade 1 feuille et plus à ce jour, et non protégées sur la semence. En cas de nécessité, utiliser par exemple [Cyplan 500](#) à 0,05L/ha (1 IFT). Ce traitement à un impact moins fort qu'au printemps sur les auxiliaires, mais à n'utiliser que si nécessaire.

Dés herbages : faut il continuer ?

Les blés qui commencent seulement à lever, devraient être relativement épargnés par les vulpins qui ont plutôt levé en octobre. Il peut encore y avoir des levées en sols motteux.

Sur ray grass c'est plus compliqué, les levées étant plus échelonnées. Si l'hiver est normalement froid, les ray-grass qui vont lever désormais, risquent fort de geler. Par contre si l'hiver est doux, et que les populations sont relativement résistantes aux sulfonyles, on regrettera de ne pas avoir « forcé » un peu avant hiver ! On serait tenté de se tourner vers les prévisions saisonnières : pour les 3 prochains mois les modèles prévoient des températures normales sur les

îles britanniques, du froid sur l'est de l'Allemagne et la Pologne, de la douceur sur le sud de la France et nous juste au milieu ... Une autre approche est de considérer que l'hiver passé ayant été exceptionnellement doux, statistiquement parlant le prochain devrait être plus frais, mais les records s'enchaînent et sont régulièrement rebattus. Reste la boule de cristal. Dans les parcelles avec risque de résistance élevé, pour lesquelles on ne dispose plus de l'efficacité des sulfonilurées, il faut donc réussir le désherbage dès l'automne. De ce fait, continuer à désherber sur les parcelles semées à ce jour, voire relayer des applications réalisées dans le sec dont les efficacités sont irrégulières et parfois inférieures à ce que l'on aurait pu obtenir avec un outil mécanique dans ces conditions.

Maintenant que les lits de semence sont réhumectés, on peut espérer des résultats plus satisfaisants et réguliers. De plus la terre s'est remis en place ce qui est également un point positif pour assurer la sélectivité, mais attention à éviter le stade levée à l'approche de l'hiver. Intervenir en pré-levée ou à 1 feuille. Il n'y a pas d'inquiétude particulière en cas de petites gelées matinales, car les amplitudes thermiques annoncées sont faibles et de l'ordre de 6°C. Attention néanmoins aux surdosages dans les recoupements et à l'intérieur des virages. Les systèmes de coupure de tronçons réduisent ces inconvénients avec un intérêt sur les coûts, sur les rendements, et vis-à-vis de l'environnement.

COLZA

Altise : bientôt le pic d'éclosion, si pic il y a

Nous sommes actuellement en début de période d'éclosion. Pour l'instant le réseau de surveillance du territoire relève à peine plus de 10% des parcelles qui atteignent le seuil de nuisibilité de 7 pieds sur 10 colonisés. En considérant que les gros colzas sont moins pénalisés par la présence de larves, il faut relativiser. De plus s'il est acquis que les petits colzas peuvent être d'avantage pénalisés, il faut aussi prendre en compte le fait que l'efficacité des solutions chimiques est modeste. Sur une attaque limitée, le potentiel de rendement que pourrait préserver une intervention est donc doublement limité. En clair, contrairement à une erreur de raisonnement courante, il ne faut pas baser la décision sur le potentiel de dégâts, mais sur la part de rendement que l'on peut espérer préserver, ce qui est très différent ! Quand le seuil n'est pas franchement dépassé et sur gros colzas, mieux vaut jouer la carte de la préservation des auxiliaires qui vont parasiter les larves. Ces auxiliaires le faisaient très bien avant que l'on ne renforce la pression insecticide à cette période suite à quelques attaques. On trouvera des similitudes avec l'historique de la lutte contre les méligèthes et autres.

Un rapide contrôle en parcelle doit vous permettre de confirmer que le seuil de nuisibilité fixé à 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie de larve n'est pas atteint dans 90% des cas. En dernier recours, préférer des solutions telles que [Proteus](#) à 0,625 L/ha efficace en partie. En effet, prendre en compte dans la décision, que la partie pyrèthre du produit n'aura aucun effet sur altises dans beaucoup de parcelles des secteurs ouest du département de l'Oise, mais que peu d'autres insectes seront épargnés y compris dans les premiers millimètres de sol où ils sont nombreux et importants.

Gestion de l'azote

L'heure est aux économies, or il y a une réserve de productivité importante qui est largement sous exploitée sur colza : l'ajustement des doses d'azote en prenant en compte l'azote absorbé pendant l'hiver. Au-delà des débats de spécialistes sur la décimale du coefficient à utiliser, même en prenant une marge de sécurité, la méthode est fiable et hyper rentable. Quand vous observerez que votre parcelle ne pousse plus, prélever et peser plusieurs fois 1m² de colza. Vous répéterez l'opération sortie hiver pour tenir compte de la défoliation. Vous pourrez ainsi éviter de mettre de l'azote que le colza a déjà absorbé, et dont il n'a pas besoin. Au-delà de l'économie d'engrais qui est l'aspect le plus flagrant, vos plantes seront plutôt moins sensibles aux maladies et aux insectes, et vous pénaliserez un peu moins les bactéries fixatrices d'azote dans le sol qui ne sont pas négligeables. Sur le plan macro environnemental, vous contribuerez à améliorer le bilan énergétique de la filière colza, ce qui permet de faire valoir des usages industriels ou énergétiques.

Le point de vigilance de la méthode est la représentativité de l'échantillonnage. Si c'est un frein pour vous, achetez une carte de biomasse/azote absorbé de votre parcelle par drone ou satellite. Vous pouvez aussi prendre une photo de votre parcelle avec un drone du commerce, et observer les zones homogènes pour faire vous-même un échantillonnage représentatif. Si vous êtes un peu technophile, c'est un compromis pertinent techniquement (et ludique !). Attention la réglementation a évolué pour les drones de plus 800 grammes.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 8 novembre 2016 (BSV N°8), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites porté par l'APCA.